

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25060137

Tribunal de l'Administration du Hainaut
Division Charleroi

28 AVR. 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **0455 922 764**

Nom

(en entier) : **METACENTRE**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Square des Martyrs 1, 6000 Charleroi**

Objet de l'acte :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/04/2025- 11H00 - TEAMS

Présents : Grégory CARLIER, Marc DEMAREZ, Jason DIEU, Giancarlo DONOFRIO, Alain DUMONT, Debora FONTAINE, Isabelle HOSLET, Fabian LADURON, Nicolas POULET, Koen VAN HECKE

En attente de procuration : Sergio DE PAOLI, Laure DELHAYE, Christina HOTAUX, Dominique MOURA

Assistent également à la réunion: Aurélie Du Jardin, Nathalie Gruszka

Debora FONTAINE, Administratrice, ouvre la séance à 11H00 et remercie les administrateurs présents.

Elle constate que plus de la moitié des administrateurs sont présents, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour.

1. Démission d'Emmanuel VERCAEREN

La démission d'Emmanuel VERCAEREN en tant qu'Administrateur est actée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

2. Nominations statutaires

Le Conseil d'Administration propose la nomination suivante :

Administrateur :

Désignation de Monsieur Jean-Noël HENRARD en qualité d'administrateur.

3. Pouvoirs de signature

Par application de l'article 35 BIS des statuts, le Conseil décide à l'unanimité de déléguer à Monsieur Jean-Noël HENRARD, Administrateur, domicilié à Rue Pré à l'Aune 6, 5330 Assesse, et en son absence, Madame Debora FONTAINE, domiciliée à Chemin de la Bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, la gestion journalière ainsi que la gestion du patrimoine.

Les pouvoirs ci-dessus conférés sont valables pour une durée illimitée, jusqu'à la fin du mandat de Jean-Noël HENRARD et de Debora FONTAINE, ou la délégation de ce pouvoir à un autre mandataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H15.

**FONTAINE Debora,
Administratrice**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 03/04/2025 – 11H15
PAR VIDEOCONFERENCE TEAMS**

Présents : Grégory CARLIER, Marc DEMAREZ, Jason DIEU, Giancarlo DONOFRIO, Alain DUMONT, Debora FONTAINE, Belinda HENROTAUX, Isabelle HOSLET, Fabian LADURON, Nicolas POULET, Koen VAN HECKE

En attente de procuration : Sergio DE PAOLI, Laure DELHAYE, Christina HOTAUX, Dominique MOURA

Assistent également à la réunion : Aurélie Du Jardin, Nathalie Gruszka

La séance est ouverte à 11H15 sous la présidence de Madame FONTAINE Debora qui appelle Madame DU JARDIN Aurélie comme secrétaire.

Messieurs DIEU et LADURON sont désignés comme scrutateurs.

11 membres sont présents pouvant émettre 11 votes valables.

L'Assemblée ayant été régulièrement convoquée peut valablement délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour.

1. Démission d'Emmanuel VERCAEREN

La démission d'Emmanuel VERCAEREN en tant qu'Administrateur est actée.

2. Nominations statutaires

L'Assemblée Générale valide la nomination suivante :

Administrateur :

Monsieur Jean-Noël HENRARD est élu en qualité d'administrateur.

3. Pouvoirs de signature

Par application de l'article 35 BIS des statuts, l'Assemblée Générale valide la décision à l'unanimité de déléguer à Monsieur Jean-Noël HENRARD, Administrateur, domicilié à Rue Pré à l'Aune 6, 5330 Assesse, et en son absence, Madame Debora FONTAINE, domiciliée à Chemin de la Bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, la gestion journalière ainsi que la gestion du patrimoine.

Les pouvoirs ci-dessus conférés sont valables pour une durée illimitée, jusqu'à la fin du mandat de Jean-Noël HENRARD et de Debora FONTAINE, ou la délégation de ce pouvoir à un autre mandataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H25.

La secrétaire,

La Présidente,

Les scrutateurs,



Décision du Conseil d'Administration du 03 avril 2025

Par application de l'article 35 BIS des statuts, le Conseil décide à l'unanimité de déléguer à Monsieur Jean Noël HENRARD, Administrateur, domicilié à Rue Pré à l'Aune 6, 5330 Assesse, et en son absence, Madame Déborah Fontaine, domiciliée à Chemin de la bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, tous les pouvoirs utiles à l'effet de:

1. Signer la correspondance journalière.
2. Faire ouvrir au nom de la société tous comptes en banque ou au service des comptes chèques postaux.
3. Payer en principal, intérêts et accessoires toutes sommes que la société pourrait devoir.
4. Signer, négocier, endosser tous effets de paiements, mandats, chèques, traites, billets à ordre et autres documents nécessaires, accepter, avaliser toutes traites, prolonger le délai des traites ou effets de paiements échus, faire établir et accepter toutes compensations, accepter et consentir toutes subrogations.
5. Signer les actes de placement de liquidités, ainsi que les bordereaux de vente et d'achat d'obligations, d'actions ou de toute autre produit financier.
6. Retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées, se faire remettre tous dépôts, présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires, signer toutes pièces et décharges.
7. Toucher et recevoir de la Banque nationale de Belgique, du Trésor belge, de toutes banques et caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit; retirer toutes sommes ou valeurs consignées; de toutes sommes ou valeurs reçues donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société.

Les pouvoirs ci-dessus conférés sont valables pour une durée illimitée, jusqu'à la fin du mandat de Jean-Noël HENRARD et de Deborah FONTAINE, ou la délégation de ce pouvoir à un autre mandataire.

Fait à Charleroi, le 03 avril 2025.

.....

Administrateur Administrateur

DIEU Jason

LADURON Fabian